

# L'impact de la couverture médiatique des violences sexuelles sur les taux d'agressions sexuelles au Québec entre 1974 et 2006

**Marie-Eve Boudreau**

Candidate au doctorat, École de criminologie, Université de Montréal

**Marc Ouimet, Ph.D.**

Centre international de criminologie comparé, École de criminologie, Université de Montréal

---

*In Quebec, the rate of sexual assault has risen since the 1980s, while the rate of aggravated (more serious) sexual assault has abated. How can these contradictory tendencies be explained? This study examines the empirical merits of the hypothesis that the increased rate of simple sexual assault is a result of more frequent denunciations of these offences in the period observed. The empirical corpus of this study is made up of 461 articles about sexual assault that appeared in the Journal de Montréal between 1974 and 2006. The results suggest that the increase in simple sexual assault in Quebec is an artificial phenomenon, attributable, in the main, to a higher level of denunciation of sexual assault, which has been encouraged by an increase in media coverage of sexual violence and the enactment of legislation in 1983. The secondary hypothesis that this denunciation has had a dissuasive effect is also examined.*

*Keywords: media, denunciation, dark figure of crime, rate of sexual assault*

*Dans la province de Québec, les taux d'agressions sexuelles de moindre gravité ont augmenté depuis les années 1980 alors les taux d'agressions sexuelles plus graves ont diminué. Comment expliquer ces tendances contradictoires ? Cette étude examine les mérites empiriques de l'hypothèse selon laquelle l'augmentation des taux d'agressions sexuelles simples traduit les effets de la dénonciation plus fréquente dont ces délits font l'objet au cours de la période observée. Le corpus empirique de cette étude est composé de 461 articles traitant de violences sexuelles parus dans le Journal de Montréal entre 1974 et 2006. Les résultats suggèrent que la hausse d'agressions sexuelles simples au Québec serait un phénomène artificiel attribuable*

*principalement à une plus grande dénonciation des agressions sexuelles, dénonciation engendrée par une augmentation de la couverture médiatique des violences sexuelles et la mise en place de la législation de 1983. L'hypothèse auxiliaire selon laquelle cette dénonciation aurait eu des effets dissuasifs concomitants est également examinée.*

*Mots clés : médias, dénonciation, chiffre noir de la criminalité, taux d'agressions sexuelles*

## **Introduction**

Les statistiques officielles ont tendance à sous-estimer le problème de la violence faite aux femmes (Felson et Paré 2005 ; Roberts et Gebotys 1992 ; Sacco 1995 ; Statistique Canada 2002 ;). En effet, la majorité des agressions sexuelles commises ont longtemps fait partie, et font encore partie, du chiffre noir de la criminalité, qui regroupe l'ensemble des crimes commis ne figurant pas dans les statistiques officielles de la criminalité (Thomassin 2000). Selon Thomassin (2000), les statistiques officielles de la criminalité, et par conséquent le chiffre noir de la criminalité, doivent être considérées comme étant la résultante d'un processus social. Dans le cadre de cette étude les agressions sexuelles qualifiées de « simples » regroupent les attentats à la pudeur et les agressions sexuelles de niveau 1 et les agressions sexuelles qualifiées de « graves » regroupent les agressions de niveaux 2 et 3, c'est-à-dire les viols et les agressions sexuelles armées.

Au Québec, le taux d'agressions sexuelles simples et le taux d'agressions sexuelles graves présentent des tendances contradictoires depuis le début des années 1980 (Ouimet 2005). Au fil du temps, plusieurs hypothèses furent avancées afin d'expliquer ces tendances contradictoires. Une de ces hypothèses concerne une augmentation du taux de déclaration des agressions sexuelles simples engendrée par des changements dans la couverture médiatique des violences sexuelles. En effet, les médias ont attaché une grande importance au phénomène des violences sexuelles dans les dernières décennies. Cette explosion médiatique a été accompagnée d'une recrudescence des affaires judiciaires d'agressions sexuelles simples (Aubut 1993). Le portrait fait par les médias des violences sexuelles mérite d'être attentivement étudié, car le public dépend largement des médias pour obtenir de l'information sur ces crimes (Berns 2004 ; Duwe 2000 ; Graber, 1980). À ce propos, Graber (1980) mentionne que les médias sont considérés

comme la source principale d'informations sur le crime par 95 % du public. Très peu d'études se sont intéressées de manière empirique aux conséquences positives engendrées par la couverture médiatique des violences sexuelles, bien que certains auteurs mentionnent que des changements de la couverture médiatique des violences sexuelles peuvent avoir affecté le taux de déclaration des victimes de ce type d'incidents en déculpabilisant progressivement les victimes (Aubut 1993 ; Ouimet 2007). Cependant, ces affirmations reposent davantage sur des spéculations que sur des données empiriques.

Cette étude tente de combler cette lacune en explorant le lien existant entre la couverture médiatique du Journal de Montréal des violences sexuelles et les statistiques officielles québécoises portant sur cette problématique entre 1974 et 2006. Afin de mettre en contexte le sujet de cette étude, une recension des écrits sera d'abord présentée. Ensuite, une description des démarches méthodologiques employées ainsi que la description de l'évolution des variables centrales de cette étude au cours de la période d'analyse seront effectuées. Finalement, l'analyse et l'interprétation des résultats obtenus lors de la mise en relation des données portant sur la couverture médiatique des violences sexuelles avec les statistiques officielles des agressions sexuelles seront présentées.

### ***Statistiques officielles et taux de déclaration des agressions sexuelles***

L'agression sexuelle est, parmi les crimes violents, celui qui est le plus susceptible d'être influencé par les valeurs et les perceptions des gens (Ouimet 2005). Plusieurs auteurs (Gottfredson et Gottfredson 1988 ; Reiss 1971 ; Thomassin 2000) mentionnent que l'entrée d'une affaire criminelle dans le système de justice formelle dépend principalement de la décision des victimes de déclarer un incident : dans 65 % à 68 % des incidents rapportés aux forces de l'ordre, ce sont les victimes qui sont responsables de la déclaration de l'incident (Laroche 2001 ; Ouimet et Tessier-Jasmin 2007). Un incident de victimisation doit passer à travers trois grands filtres avant d'être enregistré officiellement par les forces de l'ordre (Ouimet et Tessier-Jasmin 2007 ; Thomassin 2000) : la personne violentée doit considérer qu'elle a été victime d'un crime, ce qui ne va pas de soi ; elle doit décider de dénoncer l'agresseur par elle-même ou par l'intermédiaire d'une tierce partie, une décision difficile à la fois en raison du sentiment de déshonneur anticipé auprès de son entourage et des rapports pré-

existants qu'elle pouvait entretenir avec son agresseur ; et enfin, les policiers doivent « valider » la version des faits qui leur sont communiqués avant de déclarer l'agression comme fondée. Les taux de déclaration des agressions sexuelles, qui varient entre 6 % et 38 % selon les sources (Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle [CIMV] 2007 ; Gouvernement du Québec 2001 ; Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel 1995 ; Laroche 2001 ; Roberts et Gebotys 1992 ; Thomassin 2000), sont parmi les moins élevés dans le système de justice canadien (Ouimet 2005). La stigmatisation associée à ce type de victimisation, la perception que les institutions manquent d'empressement à croire les victimes, la croyance que la police ne peut rien changer au problème, l'impression d'être seule à vivre cette situation et la crainte de réactions négatives de l'entourage ou des représailles de l'agresseur constituent les raisons les plus fréquemment mentionnées par les victimes pour justifier leur décision de ne pas déclarer un incident à la police (Baumer, Felson et Messner 2003 ; Felson et Paré 2005 ; Gouvernement du Québec 1992, 2001 ; Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel 1995 ; Sacco 1995).

Plusieurs auteurs observent que la dénonciation des agressions sexuelles a augmenté depuis les années 1970 (Baumer et al. 2003 ; Felson et Paré 2005 ; Roberts et Gebotys 1992 ; Roberts et Pires 1992). Pour certains, cette hausse serait majoritairement attribuable à l'augmentation de la dénonciation par les tierces parties et à l'augmentation de la dénonciation des agressions commises par les proches des victimes (Bachman 1993 ; Baumer et al. 2003 ; Jensen et Karpos 1993 ; Orcutt et Faison 1988). Les agressions sexuelles graves, pour leur part, auraient toujours été fortement dénoncées aux policiers, que ce soit par les victimes, des témoins ou des proches (Felson et Paré 2005 ; Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel 1995 ; Roberts et Gebotys 1992 ; Skogan 1984).

### **Le rôle des médias**

Il n'existe aucune définition incontestée, universelle et véridique du crime, plus particulièrement dans le cas des violences sexuelles (Muehlenhard et Kimes 1999 ; Schissel 1997). Les médias donnent un sens à la réalité des individus et de la société en présentant des informations selon des schèmes d'interprétation prédéfinis qui déterminent la nature des événements et influencent la perception de la population

générale en communiquant des messages et des symboles qui inculquent les valeurs, les croyances et les codes de comportements de la société (Cohen et Young 1973 ; Gaudreault 2007 ; Muehlenhard et Kimes 1999 ; Schissel 1997 ; Tiffen 2004).

Les médias entretiennent des relations étroites avec les autorités publiques, les groupes d'intérêt et les universités (Best 1999 ; Gaudreault 2005 ; Sacco 2000 ; Tiffen 2004 ; Welch, Fenwick et Roberts 1997). Ils jouent un rôle important dans la perception des violences sexuelles de la société en publicisant les orientations gouvernementales et la réforme des lois portant sur les violences sexuelles, en faisant connaître les services offerts par les divers organismes oeuvrant dans ce domaine, en vulgarisant les résultats des recherches portant sur le sujet et en offrant un espace public dans lequel le bien-fondé des réformes, des politiques sociales et des politiques du système de justice et des agences sociales peut être débattu (Best 1999 ; Gaudreault 2005). Un critère de réussite des réformes législatives est d'augmenter le taux de signalement des conduites proscrites et le mécanisme le plus efficace pour y parvenir est de publiciser massivement ces réformes (Gouvernement du Québec 2001 ; Roberts et Gebotys 1992).

Diverses études indiquent que la couverture médiatique des violences sexuelles pourrait avoir eu un impact à la hausse sur les statistiques officielles des agressions sexuelles en produisant des effets d'imitation d'une part et des effets de conscientisation d'autre part. Selon la théorie de l'apprentissage social (Bandura 1977, 1986), les médias, en publicisant à la une des conduites déviantes de personnalités connues ou inconnues auxquels les individus peuvent s'identifier, engendrent des effets d'imitation ou de suggestion (Bollen et Phillips 1982 ; Felson 1996 ; Phillips 1974, 1983 ; Phillips et Bollen 1985 ; Wasserman 1984). Ces effets varient selon l'importance de la couverture médiatique (Phillips 1974) et sont généralement de courte durée ((Bollen et Phillips 1982). Malheureusement, il n'existe aucune étude portant sur le mécanisme d'imitation ou de suggestion des comportements de dénonciation des violences sexuelles présentés dans les nouvelles médiatiques. Mais on ne peut exclure que la publicisation des conduites de dénonciation, particulièrement de personnalités bien connues du public telle que Nathalie Simard, n'ait été suivie d'effets de suggestion auprès des victimes d'agressions sexuelles.

Les médias peuvent également exercer un effet sur le taux de signalement des agressions sexuelles par un effet de conscientisation. Selon la théorie de la conscientisation sociale, qui est une théorie dérivée du

concept de panique morale (Cohen et Young 1973 ; Goode et Ben-Yehuda 1994), les médias participent à une prise de conscience de la population générale face à des comportements déviants ou collectifs qui sont largement répandus dans la société. Le comportement décrit dans les médias subit une transformation morale : il est désormais vu comme strictement négatif. Les mécanismes de polarisation normative opérée par les médias sont les suivants : présentation de faits divers et de récits de vie auxquels les lecteurs peuvent s'identifier facilement (Tiffen 2004) ; documentation de la fréquence et de la substance d'un problème personnel qui devient alors un problème social répandu (Gaudreault 2005 ; Sacco 1995) et mise en contexte de la variété des torts qui lui sont associés (Sacco 1995). Puisqu'il est jugé d'intérêt public de souligner la gravité du problème social, les individus emmagasinent des informations dérivées des médias qui serviront à définir ce qui constitue un comportement normal ou déviant (Goode et Ben-Yehuda 1994 ; Peelo et Soothill 2000 ; Wilkins 1964). Plus l'information sur un phénomène est fréquente, univoque, sensationnelle, génératrice de sens et conforme, plus celle-ci est susceptible d'être retenue (Galtung et Ruge 1965 ; Peelo et Soothill 2000). Si la théorie de la conscientisation sociale est juste, les médias devraient, durant une période d'indignation morale, inciter les victimes d'agressions sexuelles à signaler davantage les agressions sexuelles dont elles ont fait l'objet.

Selon la théorie de la dissuasion, la présentation répétée de l'arrestation et la condamnation de délinquants sexuels devrait avoir un effet inverse, celle de dissuader les agresseurs potentiels (Cusson 1998 ; Gibbs 1975), et cet effet dissuasif devrait se traduire par une diminution des agressions signalées à la police. Encore faut-il que la population soit consciente de la sévérité et de la certitude de l'application de cette peine. La théorie de la dissuasion prend pour acquis que les médias feront état de la sévérité et la fréquence des peines infligées aux agresseurs sexuels. En ce sens, les médias peuvent être considérés comme des agents de conformité sociale, et cette conformité est assurée à la fois par des mécanismes de conscientisation et de dissuasion (Cusson 1998 ; Peelo et Soothill 2000). Si tel est le cas, la couverture médiatique des violences sexuelles aurait un double impact sur les taux d'agressions sexuelles. À travers des mécanismes de conscientisation et d'imitation, les médias stimuleraient à la hausse les conduites de dénonciation tout en dissuadant les agresseurs potentiels de passer à l'acte. Ce double impact de la couverture médiatique des violences sexuelles permettrait d'expliquer les tendances contradictoires des taux d'agressions sexuelles simples et graves depuis le début des années 1970. En effet, puisque la dénonciation des agressions sexuelles

les plus graves peut être considérée comme relativement constante, l'effet dissuasif devrait être détecté par une évolution à la baisse des agressions sexuelles les plus graves et les effets de conscientisation et d'imitation devraient être détectés par une évolution à la hausse des agressions sexuelles les moins graves.

### ***Autres variables ayant un impact sur les taux d'agressions sexuelles***

Le taux annuel d'agressions sexuelles n'est pas l'effet d'une seule cause, mais de plusieurs facteurs. Bien qu'il existe peu d'études portant sur les facteurs macrosociaux pouvant influencer le volume d'agressions sexuelles, certains éléments furent identifiés au fil du temps.

Il fut souligné que la législation de 1983 avait élargi la définition d'agression sexuelle en englobant des comportements autrefois exclus (p. ex. les agressions sexuelles commises entre conjoints) et ce facteur pourrait avoir contribué à l'augmentation du volume d'agressions sexuelles signalées à la police (Baumer et al. 2003 ; Roberts et Gebotys 1992 ; Roberts et Pires 1992). Mais cette législation a également donné le signal d'envoi à un processus de conscientisation sociale qui a contribué à changer les attitudes du public à l'endroit de la dénonciation des délinquants soupçonnés d'avoir commis des agressions sexuelles (Goupe de travail sur les agressions à caractère sexuel 1995 ; Roberts et Gebotys 1992).

D'autres études mentionnent que les agresseurs sexuels connus de la police sont majoritairement recrutés dans certaines tranches d'âge (p. ex. les 13 à 17 ans et les 30 à 39 ans) de sorte que plus le poids numérique de ces groupes d'âge est important, plus les taux d'agressions sexuelles seront élevés (Baron et Strauss 1987 ; Ouimet et Blais 2002). Il fut également observé que la majorité des délinquants sexuels proviennent de milieux sociaux économiques défavorisés (Ouimet 1998, 2005) : une hausse du taux de chômage pourrait expliquer une augmentation ponctuelle des agressions sexuelles (Baron et Strauss 1987 ; Ouimet 1998). Selon la théorie de la désorganisation sociale, les comportements criminels et/ou déviants reflètent des conditions interférant avec l'intégrité des communautés et le pouvoir régulateur des normes sociales. L'immigration figure au nombre de ces facteurs de désorganisation sociale (Baron et Strauss 1987) de sorte qu'un afflux soudain d'immigrants pourrait entraîner une augmentation des agressions sexuelles signalées à la police. La consommation d'alcool est

fréquemment mentionnée dans la littérature comme un facteur qui diminue les inhibitions et facilite le passage à l'acte des agressions sexuelles (Aubut 1993 ; Felson, Burchfield et Teasdale 2007 ; Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel 1995 ; Roizen 1997). On devrait donc s'attendre à ce qu'une hausse collective de consommation d'alcool s'accompagne d'une hausse concomitante d'agressions sexuelles.

D'autres facteurs ont aussi été relevés : l'impunité, c'est-à-dire l'inefficacité du système judiciaire à condamner les agresseurs sexuels (Cusson 1998 ; Gibbs 1975), les inégalités des rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes, particulièrement au niveau économique, politique et légal (Aubut 1993 ; Baron et Strauss 1987) et le poids démographique des 10 à 19 ans. Ces deux derniers ne seront pas pris en compte dans cette étude, car leur évolution se caractérise par une tendance à la baisse à la fois lente et constante de sorte qu'ils ne pourraient expliquer les fluctuations marquées du taux d'agressions sexuelles au cours de la période analysée. L'impunité, mesurée ici par le taux de mises en accusation, ne sera pas prise en compte puisqu'une analyse graphique préliminaire indique clairement que ce taux varie en fonction de la couverture médiatique et des taux d'agressions sexuelles.

### **Méthodologie et analyses descriptives**

La banque de données analysée comporte 33 unités qui correspondent aux années durant la période commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1974 et se terminant le 31 décembre 2006. Les variables utilisées peuvent être divisées en trois catégories : les variables relatives à la couverture médiatique des violences sexuelles, les variables relatives aux statistiques officielles des agressions sexuelles et les variables explicatives alternatives.

#### ***Les variables relatives à la couverture médiatique***

Les variables relatives à la couverture médiatique ont été recueillies à l'aide d'une analyse de contenu quantitative (De Bonville 2006) des dix premières pages de chaque édition du Journal de Montréal parue au mois de mai entre 1974 et 2006 inclusivement. Tous les articles traitant du phénomène des violences sexuelles, en lien avec le territoire canadien, furent identifiés selon cette méthode de collecte de données, qui fût effectuée par microfilms<sup>1</sup>. Un total de 461 articles traitant de

violences sexuelles a été identifié au cours de la cueillette de données. Chacun de ces articles fut analysé de manière à obtenir des informations concernant divers types de variables préalablement sélectionnées et catégorisées. Afin de prévenir certaines critiques concernant l'interprétation des données, des mesures de contrôle furent également recueillies lors de la cueillette de données<sup>2</sup>. L'analyse de ces mesures de contrôle indique que les tendances de la couverture médiatique des violences sexuelles ne résultent pas de changements survenus dans la composition ou le cadre de présentation du Journal de Montréal au cours de la période d'étude et démontre que la couverture médiatique des violences sexuelles présente des tendances qui lui sont propres.

La couverture médiatique des violences sexuelles a fait l'objet de plusieurs changements entre 1974 et 2006. D'une part, le nombre et le pourcentage d'articles traitant de violences sexuelles, ainsi que le nombre de cas de violences sexuelles, ont augmenté au cours de cette période. La publication d'articles traitant d'un même événement de violences sexuelles devient aussi une pratique plus usuelle à partir de 1982. D'autre part, la saillance des articles d'un point de vue morphologique (emplacement, surface, photos, jour de publication) augmente, de manière générale, au cours de la période d'étude.

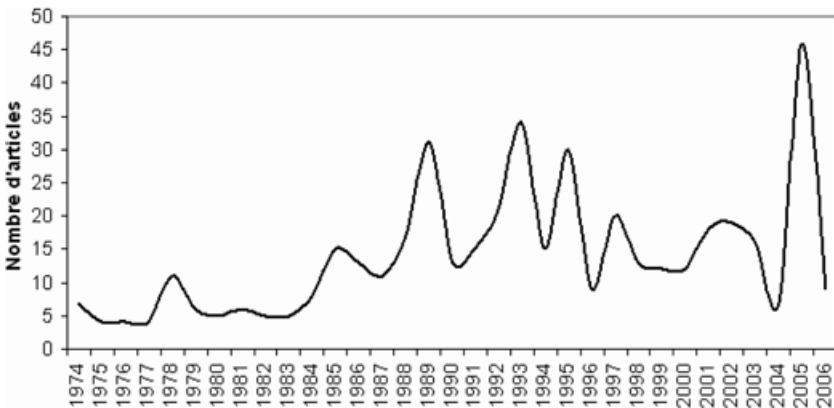
La manière dont les agressions sexuelles sont décrites dans les médias a également évolué. Avant 1984, les articles faisaient état du scénario stéréotypé classique d'étrangers qui se rencontrent dans des rues sombres décrit par Kinnon (1981). Après 1984, la description du lien unissant l'agresseur à la victime dans les médias est plus diversifiée, et par conséquent plus représentative de la réalité. Avant 1982, la présentation des incidents de violences sexuelles était également majoritairement descriptive et le point de vue des journalistes était essentiellement légaliste. Par la suite, les violences sexuelles semblent être abordées comme un phénomène de société : les angles sous lesquels cette problématique est présentée sont nombreux et diversifiés, les causes et solutions thérapeutiques envisagées sont mentionnées de même que les coûts sociaux associés à celle-ci, etc. Finalement, ce n'est qu'à partir de 1987 qu'on trouve des articles traitant d'incidents qui remontent à plus de cinq ans, mais dont la dénonciation est récente.

Bien que la couverture médiatique des violences sexuelles présente de nombreux changements au cours de la période d'étude, le nombre d'articles traitant de violences sexuelles par année semble être le

meilleur indicateur des tendances de la couverture médiatique. En effet, cet indicateur englobe, de manière approximative, les autres changements survenus dans la couverture médiatique des violences sexuelles et il est fréquemment cité dans la recension des écrits comme un facteur influençant la perception et les comportements des individus composant la société (Best 1999 ; Cohen et Young 1973 ; Galtung et Ruge 1965 ; Gaudreault 2005 ; Phillips 1974 ; Sacco 1995). Par conséquent, le nombre annuel d'articles parus durant le mois de mai et traitant de violences sexuelles sera utilisé en tant qu'indicateur de l'évolution de la couverture médiatique des violences sexuelles dans les analyses subséquentes. Cette mesure suppose que l'importance accordée aux agressions sexuelles comme problème social est adéquatement mesurée par le nombre annuel d'articles qui en font état (De Bonville 2006 ; Gagnon 1984).

La figure 1 illustre l'évolution par année, de 1974 à 2006 inclusivement, du nombre d'articles traitant de violences sexuelles parus au mois de mai. La figure 1 démontre que ce nombre est d'abord resté relativement stable de 1974 à 1983 inclusivement. En effet, environ cinq articles traitant de violences sexuelles par année sont parus au mois de mai durant cette période, sauf en 1978 où 11 articles ont été publiés. La fréquence des articles a ensuite augmenté de 1984 à 1993, passant de 8 articles en 1984 à 34 articles en 1993. Par la suite, le nombre

**Figure 1 : Évolution du nombre d'articles parus au mois de mai traitant de violences sexuelles**

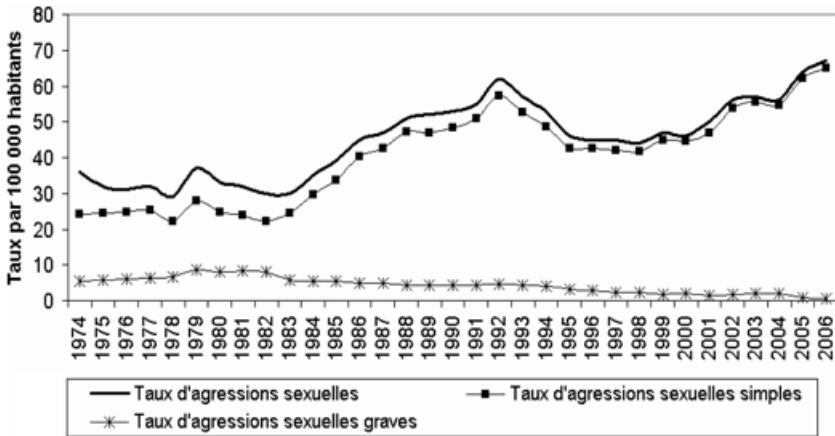


d'articles a diminué entre 1993 et 2000, passant de 34 articles à 12 articles. Entre 2000 et 2002, le nombre d'articles passe de 12 à 19 articles pour ensuite diminuer progressivement jusqu'en 2004. En 2005, le Journal de Montréal a publié 46 articles traitant de violences sexuelles, ce qui constitue le plus grand nombre d'articles publiés sur le sujet au cours de la période d'analyse et lequel est attribuable à la couverture médiatique de l'affaire Guy Cloutier et Nathalie Simard. À elle seule, l'affaire Cloutier/Simard a motivée la publication de 25 articles. En 2006, finalement, 9 articles traitant de violences sexuelles furent publiés.

### **Les variables relatives aux agressions sexuelles**

Les données policières relatives aux agressions sexuelles proviennent du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) de Statistique Canada<sup>3</sup>. Nous utilisons dans cette étude l'ensemble des données provinciales plutôt que les seules données de la métropole montréalaise<sup>4</sup>. Les données DUC font état des crimes signalés qui ont été validés par la police et comprennent le nombre d'affaires criminelles, le classement de ces affaires, et des renseignements sur les personnes accusées. La législation a une incidence sur le Programme DUC en ce que de nouvelles infractions au Code criminel sont ajoutées ou que la gravité de celles qui existent actuellement est modifiée. Au cours de la période d'analyse, plusieurs changements législatifs en matière de violences sexuelles ont été apportés au Code criminel canadien<sup>5</sup>. Certains changements apportés en matière des règles de preuve peuvent également avoir eu un effet sur le taux de déclaration des victimes, et par voie de conséquence sur le volume annuel d'agressions sexuelles déclarées à la police. Lorsque plusieurs infractions sont commises lors d'un seul événement criminel, seul le chef de condamnation le plus grave sera comptabilisé dans la DUC. Ce procédé d'enregistrement ne pose guère de problèmes dans cette étude, car très peu de crimes sont considérés comme étant plus graves que l'agression sexuelle et que la commission simultanée de tels crimes (p. ex. agression sexuelle et homicide) est très rare.

Les taux d'agressions sexuelles furent calculés en utilisant les estimations annuelles de l'ensemble de la population québécoise comme dénominateur. Ces données démographiques proviennent de Statistique Canada et sont tirées de fichiers administratifs ou dérivées de diverses enquêtes de Statistique Canada et/ou d'autres sources<sup>6</sup>.

**Figure 2: Évolution de l'agression sexuelle au Québec**

La figure 2 illustre l'évolution du taux d'agressions sexuelles par 100 000 habitants de 1974 à 2006, de même que l'évolution de l'agression sexuelle simple et l'évolution de l'agression sexuelle grave durant cette période. Le concept d'agressions sexuelles simples regroupe les crimes d'attentats à la pudeur et d'agressions sexuelles simples alors que le concept d'agressions sexuelles graves fait référence aux viols, aux agressions sexuelles armées et aux agressions sexuelles graves. Les agressions sexuelles simples constituant de 73 % à 97 % de toutes les affaires d'agressions sexuelles, tout dépendant des années, l'évolution de ces taux est identique au cours de la période d'étude. De 1974 à 1983, le taux d'agressions sexuelles de moindre gravité est relativement stable au Québec. Entre 1983 et 1992, le taux d'agressions sexuelles double, passant de 30 à 62 agressions sexuelles pour 100 000 habitants durant cette période. Le taux diminue entre 1992 et 1995, se stabilise entre 1995 et 1998 et augmente de nouveau entre 1998 et 2006. L'évolution du taux des agressions sexuelles les plus graves est très différente : il augmente légèrement de 1974 à 1982 et diminue entre 1983 et 2006. On observe ainsi deux poussées dans le nombre d'agressions sexuelles de moindre gravité signalées à la police et une discordance des tendances selon le palier de gravité de ces infractions.

## Analyses, résultats et discussion

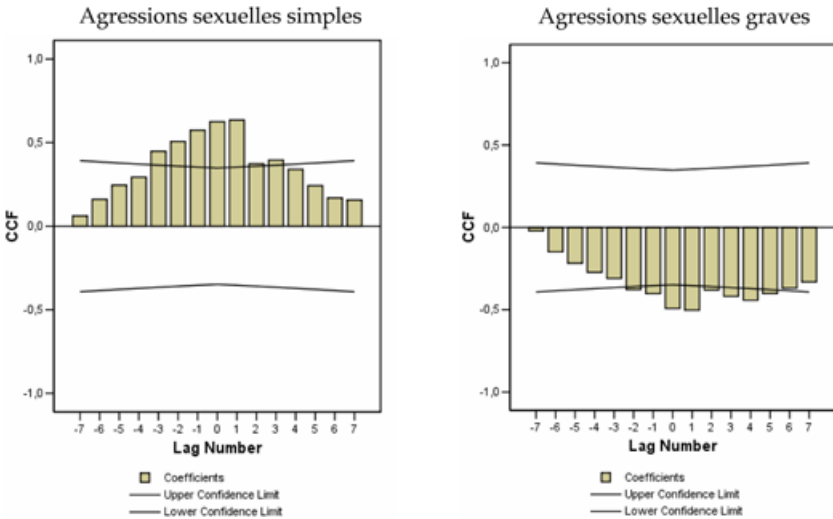
La recension des écrits effectuée précédemment indique que l'augmentation de la couverture journalistique des violences sexuelles pourrait avoir un double impact sur les taux d'agressions sexuelles. D'une part, l'augmentation de la couverture médiatique des violences sexuelles peut entraîner, à travers des mécanismes de conscientisation sociale ou de suggestion, une plus grande dénonciation des agressions sexuelles qui se traduirait par une augmentation du taux d'agressions sexuelles. La dénonciation des agressions sexuelles graves pouvant être présumée constante au cours de la période d'étude, il est raisonnable de supposer que la couverture médiatique des violences sexuelles devrait covarier seulement avec le taux d'agressions sexuelles simples. D'autre part, l'augmentation de la couverture médiatique des violences sexuelles pourrait dissuader les agresseurs sexuels potentiels de passer à l'acte, ce qui entraînerait une diminution des agressions sexuelles. S'il est vrai que la couverture médiatique des violences sexuelles ait incité les victimes ou leurs proches à dénoncer davantage ces infractions, cet effet dissuasif devrait être détectable seulement pour les agressions sexuelles graves.

Un examen visuel des séries chronologiques des figures 1 et 2 semble confirmer l'hypothèse selon laquelle la couverture médiatique des violences sexuelles a eu un impact sur les comportements de dénonciation de la population. En effet, la couverture médiatique consacrée à la délinquance sexuelle et le volume annuel des agressions sexuelles de moindre gravité connaissent des tendances similaires à la hausse au cours de la période d'analyse et, de manière générale, les variations de la couverture journalistique des violences sexuelles semblent précéder les variations du taux d'agressions sexuelles simples, même si cette préséance de la couverture médiatique semble être moins marquée au cours de la période 1992-2006. En revanche, l'examen des séries chronologiques soulève des doutes sur la pertinence de l'hypothèse auxiliaire selon laquelle la couverture médiatique aurait eu un effet dissuasif concomitant. Bien que le taux d'agressions sexuelles graves commence à diminuer de manière constante au moment même où le nombre d'articles traitant de violences sexuelles connaît une forte hausse, les deux séries partagent la même tendance à la baisse par la suite. En outre, la hausse ponctuelle de la couverture médiatique coïncide avec l'entrée en vigueur de la législation de 1983. On détecte davantage un effet ponctuel de conscientisation qu'un effet dissuasif. Une analyse plus fine des séries chronologiques est donc requise.

La fonction de corrélation croisée (FCC) permet de calculer les corrélations entre deux séries temporelles et de vérifier si les corrélations observées sont simultanées ou différées et le délai statistiquement optimal des effets différés identifiés. L'avantage de la FCC est de contourner le problème de simultanéité. Un effet différé significatif à un temps ultérieur signifie que la couverture médiatique des violences sexuelles influencerait les taux d'agressions sexuelles de l'année suivante alors qu'un effet différé significatif à un temps antérieur indiquerait que ce sont les taux d'agressions sexuelles qui influencent la couverture médiatique des violences sexuelles de l'année suivante (SPSS Trends 1990).

La figure 3 montre a) que la hausse de la couverture médiatique des agressions sexuelles suit une augmentation du taux des agressions sexuelles de moindre gravité signalées à la police durant les trois années antérieures ( $t - 1$  à  $t - 3$ ) ; et b) que cette hausse annonce une majoration statistiquement significative de ce taux durant l'année suivante ( $t + 1$ ). En revanche, la hausse de couverture médiatique consacrée à la délinquance sexuelle a) ne réagit que modestement aux taux des agressions les plus graves signalées à la police dans les années précédentes, mais b) annonce une baisse statistiquement significative

**Figure 3: Corrélations croisées du nombre d'articles traitants de violences sexuelles et des taux d'agressions sexuelles simples et graves**



de leur fréquence durant les années suivantes. Ces deux résultats suggèrent que les médias exercent, dans le premier cas, une fonction de dénonciation et, dans le deuxième cas, une fonction de dissuasion.

L'analyse des fonctions de corrélations croisées confirme certaines observations issues de l'analyse visuelle préliminaire : l'augmentation de la couverture médiatique des violences sexuelles a un impact à la hausse sur les taux d'agressions sexuelles simples et un impact à la baisse sur les taux d'agressions sexuelles graves. Cependant, l'analyse visuelle indique aussi que les relations unissant la couverture médiatique et les taux d'agressions sexuelles ne sont pas stables au cours de la période d'analyse. Afin de vérifier si les séries sont co-intégrées dans un équilibre à long terme, si elles partagent une tendance commune, un test de co-intégration (le test de Engle et Granger) fut effectué (Azar 1998). Si les séries sont liées entre elles de manière à former une relation d'équilibre à long terme, elles évolueront de façon très similaire dans le temps et l'écart entre ces séries sera stable (Azar 1998 ; Greenberg 2001 ; Pinola et Rahgozar 1997). Les résultats de ce test permettent d'écarter cette hypothèse<sup>7</sup> et indiquent que les tendances de la couverture médiatique des violences sexuelles sont insuffisantes pour expliquer les variations des taux d'agressions sexuelles simples et graves au cours de la période d'étude.

Puisque les corrélations croisées peuvent être le résultat d'autres facteurs exogènes susceptibles d'influencer les variations annuelles du taux d'agressions sexuelles au cours de la période d'analyse, il importe de prendre en considération d'autres variables explicatives dans nos analyses. En outre, il est possible que les deux séries chronologiques mises en rapport soient autocorrélées ou que les taux d'agressions sexuelles signalées à la police soient eux autocorrélés d'une année à l'autre. Il fallait donc incorporer les effets de ces autocorrélations ont été incorporés dans nos analyses de régression multiple. La période d'analyse est relativement courte (33 ans). Comme le seuil de signification statistique dépend étroitement du nombre d'observations, les risques de commettre une inférence statistique de type 2 ont été établis à 10 % (Martel et Nadeau 1988). Ce seuil est relativement conservateur puisque l'hypothèse des effets de dénonciation induits par les médias sur les taux d'agressions sexuelles de moindre gravité précise d'emblée la direction de l'effet attendu et ne requiert, par conséquent, qu'un test unilatéral de signification. Nos analyses sont résumées dans le tableau I qui présente les coefficients de régression (non standardisés et standardisés des variables des modèles). La statistique t (T ratio) permet de mieux apprécier la force explicative de chaque variable que

**Tableau I: Résultats des analyses de séries temporelles du taux d'agressions sexuelles simples et du taux d'agressions sexuelles graves**

	Taux d'agressions sexuelles simples		Taux d'agressions sexuelles graves	
	Modèle sans le nombre d'articles	Modèle avec le nombre d'articles	Modèle sans le nombre d'articles	Modèle avec le nombre d'articles
ARI	-0,310	-1,444	4,168 ***	4,785***
Nombre d'articles		2,043*		-1,548 <sup>a</sup>
Législation	1,831*	2,302**	-4,026***	-4,140***
Taux d'immigration	7,355***	8,213***	0,471	0,580
Taux de chômage	-4,505***	-5,088***	0,389	0,231
Vente de spiritueux par habitant	4,671***	5,207***	3,240***	3,174***
Vente de bière par habitant	-6,458***	-6,672***	0,535	0,461
Pourcentage de la population âgée entre 30-39 ans	2,432**	2,562**	5,652***	5,541 ***
Constante	7,228***	7,853***	-3,374***	-3,116***
AIC	174,93	173,56	49,237	48,489

<sup>a</sup>  $p < 0,15$

\*  $p < 0,10$

\*\*  $p < 0,05$

\*\*\*  $p \leq 0,01$

les coefficients de régression eux-mêmes, notamment dans le cas des variables dichotomiques parce qu'elle relativise la force du coefficient par l'écart-type de son estimation (Blais 2001).

Le tableau I présente plusieurs résultats. Il est tout d'abord intéressant de souligner que l'évolution des agressions sexuelles de moindre gravité qui sont signalées à la police est beaucoup plus volatile et difficile à expliquer (AIC de 174 à 175)<sup>8</sup> que l'évolution des agressions sexuelles les plus graves (AIC de 49). Les coefficients d'autorégression sont négatifs et marginaux lorsqu'il s'agit d'agressions sexuelles de gravité moindre alors qu'ils sont positifs et appréciables lorsqu'il s'agit des agressions sexuelles les plus graves. Ce qui signifie que ces dernières obéissent à des tendances relativement prévisibles (la hausse

ou la baisse observée l'année d'avant prédit assez bien la hausse ou la baisse de l'année suivante), alors que les premières (les agressions sexuelles « simples ») sont beaucoup plus erratiques et connaissent de fréquents revirements de direction. Mais les agressions sexuelles simples et graves constituent les mêmes gestes qui ne diffèrent que par leur gravité relative. Il en résulte qu'un facteur qui semble associé à une augmentation des agressions sexuelles de moindre gravité, mais ne l'est pas pour les agressions sexuelles plus graves ne mérite guère qu'on s'y attarde. Les facteurs relevés dans la littérature qui ont des effets robustes de ce point de vue sont la consommation de spiritueux (plutôt que la consommation de bière) et le poids démographique des 30 à 39 ans. Les deux facteurs identifiés par la théorie de la désorganisation sociale n'ont pas de tels effets (taux annuels d'immigrants) ou présentent une direction ne correspondant pas à celle qui était attendue aux effets prédits (taux de chômage). Leur utilité est principalement négative : ne pas attribuer à l'impact de la couverture médiatique sur les taux d'agressions sexuelles un effet imputable à d'autres facteurs concomitants.

Le principal intérêt de cette analyse est d'établir les effets convergents et additifs des réformes législatives et de la couverture médiatique. La réforme législative de 1983 a eu pour effet de diminuer la fréquence des agressions sexuelles graves signalées à la police et d'augmenter la fréquence des agressions de moindre gravité qui lui sont renvoyées. On peut penser que cette réforme législative a influencé à la fois les victimes et leurs proches à dénoncer les délits sexuels dont ils ont été victimes et aussi incité les policiers ou les acteurs judiciaires à traiter avec plus de diligence ou de vigueur ces infractions lorsqu'ils en prennent connaissance. Il est difficile de départager l'influence exercée par cette législation sur les acteurs du système de justice criminelle de celle qui a influé sur les citoyens concernés. Cette difficulté ne se pose pas dans le cas de la couverture médiatique des violences sexuelles. L'analyse des fonctions de corrélations croisées indique que la couverture médiatique est largement alimentée par le taux d'agressions sexuelles des années précédentes, mais qu'une hausse de cette couverture a pour effet de majorer le taux d'agressions sexuelles simples durant l'année en cours et durant l'année suivante. Comme l'auto-corrélation entre les taux annuels successifs d'infractions sexuelles est tenue constante dans le modèle d'analyse, on peut penser que l'impact des médias sur les taux d'agressions sexuelles de moindre gravité capte davantage le penchant des victimes (ou de leurs proches) à dénoncer leurs agresseurs qu'elle ne mesure le penchant des policiers ou des tribunaux à les accuser et les condamner. L'objection selon

laquelle cet effet serait imputable à une augmentation effective des agressions sexuelles n'est guère persuasive puisque les agressions sexuelles jugées les plus graves ne connaissent pas de hausse parallèle ou collatérale. Notre modèle d'analyse établit que les chances que l'effet observé de la couverture médiatique (baisse ou d'une hausse) sur le taux d'agressions sexuelles) soit un artefact stochastique sont inférieures à 10 %. Comme notre hypothèse prédisait que l'effet observé avait une direction particulière (un effet à la hausse, mais pas d'effet à la baisse), les chances que cet effet soit le résultat du hasard sont inférieures à 5 % (Cohen 1969). Un résultat robuste compte tenu du petit nombre d'observations de nos séries chronologiques.

Notre hypothèse auxiliaire était que la couverture médiatique aurait, à taux de dénonciation constant, un effet dissuasif. Pour tester cette hypothèse, seul le modèle d'analyse se limitant aux agressions sexuelles graves doit être examiné. Là encore, les effets de la législation de 1983 et de la couverture médiatique sur le volume d'agressions sexuelles graves sont convergents : on observe une baisse des agressions les plus graves depuis l'entrée en vigueur de la réforme de 1983 et une baisse concomitante de ces agressions lorsque la couverture médiatique est à la hausse. Les deux effets de convergence sont également additifs : lorsqu'on contrôle pour les effets de la couverture médiatique, les effets de la réforme législative demeurent tout aussi robustes. À l'inverse, lorsqu'on tient constants les effets de cette réforme, l'impact de la couverture médiatique sur le taux d'agressions sexuelles ne disparaît pas. L'effet « dissuasif » attendu n'est pas aussi prononcé que l'effet de dénonciation : le modèle d'analyse indique que les chances que l'hypothèse nulle doit être retenue sont inférieures à 15 %. Mais comme l'hypothèse précisait d'avance la direction de l'effet (une baisse du taux d'agressions sexuelles les plus graves), on doit considérer que les chances que cette hausse soit un artefact statistique sont inférieures à 8 % (Cohen 1969). Compte tenu du nombre limité d'observations des séries chronologiques, ce seuil de signification semble raisonnable. Des hypothèses explicatives autres que le scénario de dissuasion doivent être envisagées. Il est possible que l'incarcération prolongée de bon nombre de récidivistes parmi les délinquants sexuels ait un effet d'incapacitation sélective. La thèse selon laquelle une baisse des agressions sexuelles les plus graves (au cours du dernier segment de la période d'analyse) expliquerait la baisse de couverture médiatique n'est guère vraisemblable. La couverture médiatique privilégie de manière constante la publicisation des causes les plus scabreuses et les plus graves. Il est possible aussi que la réforme législative ait offert aux avocats de la défense une motivation supplémentaire pour négocier

avec succès des plaidoyers de condamnation pour des chefs d'accusation de gravité moindre. Mais le recours à l'incarcération dans les causes de pédophilie et d'hébéphilie a augmenté durant la période d'analyse. En outre, les données policières que nous utilisons considèrent le chef d'accusation initialement envisagé par les policiers et les procureurs au début de la cause plutôt que le chef négocié au moment de la condamnation. Pour nous assurer que le partage des paliers de gravité ne soit pas le résultat de facteurs organisationnels propres aux corps policiers ou aux tribunaux, nous avons incorporé le taux des agressions sexuelles les plus graves dans le modèle d'analyse qui se donnait pour objet d'étude le taux déclaré des agressions sexuelles de moindre gravité. La même démarche a été adoptée dans le modèle qui visait à expliquer les variations du taux déclaré des agressions sexuelles de moindre gravité. Ces variables contrôles n'avaient pas d'impact significatif sur les variables dépendantes et ne modifiaient pas la direction des effets différentiels de la couverture médiatique (ou de la réforme législative de 1983).

## **Conclusion**

Cette recherche examinait les mérites empiriques de l'hypothèse selon laquelle les tendances contradictoires des taux d'agressions sexuelles simples et graves depuis les années 1980 peuvent être expliquées par la dénonciation plus fréquente dont ces délits font l'objet au cours de la période d'étude. Afin de vérifier cette hypothèse, le nombre annuel d'articles traitant de violences sexuelles parus au mois de mai fut mis en relation avec les taux annuels d'agressions sexuelles simples ainsi qu'avec les taux annuels d'agressions sexuelles graves entre 1974 et 2006. Les résultats indiquent qu'une augmentation de la couverture médiatique des violences sexuelles engendre une hausse des taux d'agressions sexuelles simples et une baisse des taux d'agressions sexuelles graves, et ce, même lorsque d'autres hypothèses alternatives sont prises en considération. Il semble improbable que la couverture médiatique des violences sexuelles engendre à la fois une fréquence plus élevée de l'agression sexuelle simple et une fréquence moins élevée de l'agression sexuelle grave, les agressions sexuelles simples et graves constituent fondamentalement les mêmes gestes qui ne diffèrent que par leur gravité relative. Il semble donc que l'augmentation générale de la couverture médiatique des violences sexuelles constatée entre 1947 et 2006 ait entraîné un changement d'attitude concernant la dénonciation des agressions sexuelles tout en dissuadant les agresseurs potentiels de passer à l'acte. Ces mécanismes de dénon-

ciation et de dissuasion sont d'ailleurs additifs et convergents avec la mise en place de la législation de 1983. La hausse des taux d'agressions sexuelles simples au Québec serait donc un phénomène artificiel majoritairement attribuable à une plus grande dénonciation des agressions sexuelles engendrée par la mise en place de la législation de 1983 et par la couverture médiatique des violences sexuelles.

Bien entendu, cette étude comporte certaines limites. Tout d'abord, une seule personne ayant procédé à la collecte et à la codification des données, le degré d'indépendance à l'égard de la subjectivité du codeur (la fidélité de la catégorisation) peut être mis en doute. L'absence d'accord interjuge constitue une des limites de cette étude, il est impossible d'éliminer la possibilité que la codification des articles ait été influencée par le jugement subjectif du codeur. Cependant, puisque ce biais peut être considéré comme étant constant d'une année à l'autre, il est raisonnable de supposer que sa portée soit limitée. Ensuite, certaines variables alternatives explicatives n'ont pu être prises en considération dans le cadre de cette étude, notamment la quantité de ressources offertes aux victimes et aux agresseurs, faute de données empiriques portant sur celles-ci. On ne peut exclure l'existence de variables antécédentes, concurrentes ou intermédiaires ayant un impact sur la relation entre la couverture médiatique des violences sexuelles et les taux d'agressions sexuelles. Finalement, cette analyse ne porte que sur l'évolution de la couverture médiatique d'un quotidien. Or, les individus composant la société obtiennent de l'information de divers types de médias et la hausse d'intérêt médiatique envers la problématique des violences sexuelles semble coextensive à l'ensemble des supports médiatiques. Il serait intéressant, lors d'études subséquentes sur le sujet, de vérifier si la couverture médiatique des violences sexuelles effectuée par d'autres types de médias, comme la télévision, et d'autres formats médiatiques, tels que les débats télévisés ou *talk-shows* de type Claire Lamarche, ont également un impact sur le volume des agressions sexuelles déclarées à la police.

## Notes

- 1 L'utilisation de microfilms procure deux avantages : la lecture de la version originale des articles donne plus de détails sur la couverture médiatique d'un événement que les recherches habituelles portant sur des résumés d'articles provenant de bases de données tels que LexisNexis et cette façon de procéder permet d'avoir la totalité des articles portant sur les violences sexuelles, ce que ne permettrait pas une recherche par mots clés dans les bases de données informatisées.

- 2 Dans un premier temps, toutes modifications annuelles apportées dans la mise en page et dans la composition des dix premières pages du journal furent notées. De plus, le nombre d'articles, le nombre de photos et la surface prise par la publicité dans les dix premières pages du journal ainsi que le nombre total de pages du journal furent notés, et ce, pour l'édition du deuxième mercredi du mois de mai. Les événements ponctuels ayant eu une influence sur la composition des dix premières pages du Journal de Montréal furent également notés. Dans un deuxième temps, le nombre quotidien d'articles portant sur cinq types de crimes (les meurtres, les vols qualifiés, les cambriolages, les vols de véhicules moteurs et les crimes liés aux stupéfiants) fut comptabilisé.
- 3 Statistique Canada. s.d. Tableau 252-0013, Statistiques des crimes, par infractions détaillées, données annuelles (nombre sauf indication contraire), CANSIM, E-STAT. [http://estat2.statcan.ca/cgi-win/cnsmcgi.pgm?CANSIMFile=EStat\Francais\CIL\\_1\\_F.htm](http://estat2.statcan.ca/cgi-win/cnsmcgi.pgm?CANSIMFile=EStat\Francais\CIL_1_F.htm) (site consulté le 20 juillet 2010). Ces données furent complétées à l'aide de fichiers de la DUC fournis par Marc Ouimet.
- 4 Plusieurs raisons justifient l'utilisation des statistiques officielles de l'ensemble de la province. Tout d'abord, le Journal de Montréal n'est pas seulement distribué dans la région métropolitaine de Montréal, il est distribué dans l'ensemble de la province et rejoint deux millions de lecteurs par semaine (Centre d'études sur les médias 2008a). De plus, ce quotidien fait partie de l'entreprise Québecor, un vaste conglomerat de communication qui possède deux quotidiens payants, un quotidien distribué gratuitement à Montréal, une cinquantaine de journaux régionaux au Québec, plusieurs chaînes de télévision spécialisées et le réseau Canoë (Boulay 2002 ; Centre d'études sur les médias 2008a, 2008b). Par la possession de ces divers médias de communication, l'entreprise Québecor détient 44,5 % des parts du marché journalistique francophone, 20 % du tirage des journaux hebdomadaires au Québec et 27,7 % des parts du marché télévisuel au Québec francophone (Boulay 2002 ; Centre d'études sur les médias 2008a, 2008b). De ce fait, les médias appartenant à cette entreprise sont en mesure de transmettre de l'information à la province de Québec en entier et la couverture médiatique des violences sexuelles faite par ces différents médias de communication doit être sensiblement la même d'un média à l'autre. Finalement, une étude comparative de la couverture médiatique du Journal de Montréal, de La Presse et de *The Gazette* affirme que les événements traités, ainsi que la présentation de ceux-ci, sont sensiblement les mêmes dans ces trois quotidiens (Guérard

et Lavender 1999). Pour toutes ces raisons, il est présumé que la couverture médiatique du Journal de Montréal aura un impact sur l'ensemble de la population québécoise et qu'elle est fortement corrélée à la couverture médiatique du reste des médiums d'informations écrits ou télévisuels de la province.

- 5 Les changements législatifs les plus importants concernent le remplacement des crimes de viol et d'attentat à la pudeur par la notion générique d'agression sexuelle, la définition de trois paliers de gravité, le durcissement des peines en matière de violences sexuelles, la reconnaissance formelle de l'agression sexuelle commise dans un contexte conjugal et l'interdiction d'interroger une victime sur son passé sexuel lors de son témoignage (Gouvernement du Québec 2001 ; Ouimet 2005, 2007 ; Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel 1994 ; Roberts et Gebotys 1992).
- 6 Statistique Canada. s.d. Tableau 051-0001. Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces et territoires, données annuelles, CANSIM, E-STAT. [http://estat2.statcan.ca/cgi-win/cnsmcgi.pgm?CANSIMFile=EStat\Francais\CII\\_1\\_F.htm](http://estat2.statcan.ca/cgi-win/cnsmcgi.pgm?CANSIMFile=EStat\Francais\CII_1_F.htm) (site consulté le 19 juillet 2010).
- 7 Le test d'Engle et Granger vérifie la présence d'une relation de cointégration entre deux variables en trois étapes : 1) en effectuant un test de racine unitaire sur chacune des variables ; 2) en effectuant une régression de cointégration ; et 3) en effectuant une régression de Dickey et Fuller. La présence d'une relation de cointégration est confirmée si : 1) l'hypothèse de racine unitaire ( $\alpha = 1$ ) n'est pas rejetée pour les variables individuelles et 2) l'hypothèse de racine unitaire est rejetée pour les résidus à partir de la régression de cointégration. Dans cette étude, le postulat de racine unitaire ( $\alpha = 1$ ) requis pour un diagnostic de cointégration est rejeté pour la variable de la couverture médiatique ( $\alpha = 0,54$ ).
- 8 L'Akaike Information Criterion (AIC) est utilisé pour mesurer l'information perdue et qui demeure inexplicée par le modèle d'analyse. Plus l'indice AIC est bas, plus le modèle utilisé est adéquat pour expliquer les variations de l'objet d'étude (en l'occurrence, les fluctuations annuelles des taux d'agressions sexuelles) (Chatfield 2000 ; Pinola et Rahgozar 1997 ; SPSS Trends 1990). L'incorporation de la couverture médiatique comme variable additionnelle dans le modèle d'analyse n'a pas non plus d'effet marquant sur la force explicative du modèle (Burnham et Anderson 2002).

## Références

- Aubut, Jocelyn (dir.)  
1993 *Les Agresses Sexuels : Théorie, Évaluation et Traitement*. Montréal : Chenelière.
- Azar, Teymour  
1998 *Les déterminants du cycle et de la tendance des ventes au détail au Canada : analyse de cointégration et modèle à correction d'erreurs*. Mémoire de maîtrise inédit, École des hautes études commerciales, Université de Montréal.
- Bachman, Ronet  
1993 Predicting the reporting of rape victimizations: Have rape reforms made a difference?. *Criminal Justice and Behavior* 20(3) : 254-270.
- Bandura, Albert  
1977 *Social Learning Theory*. Englewood Cliffs, NJ : Prentice-Hall.
- Bandura, Albert  
1986 *Social Foundations of Thought and Action: A Social Cognitive Theory*. Englewood Cliffs, NJ : Prentice-Hall.
- Baron, Larry et Murray A. Strauss  
1987 Four theories of rape: A macrosociological analysis. *Social Problems* 34(5) : 467-489.
- Baumer, Eric P., Richard Felson et Steven F. Messner  
2003 Change in police notification for rape, 1973-2000. *Criminology* 41(3) : 841-872.
- Berns, Nancy  
2004 *Framing the Victim: Domestic Violence, Media and Social Problems*. New York : Walter de Gruyter.
- Best, Joel  
1999 *Random Violence: How We Talk About New crimes and New Victims*. Los Angeles : University of California Press.
- Blais, Étienne  
2001 *Analyse journalistique des déterminants du volume des accidents routiers dans la région métropolitaine de Montréal, 1995-1998*. Mémoire de maîtrise inédit, École de criminologie, Université de Montréal.

Bollen, Kenneth A. et David P. Phillips

- 1982 Imitative suicides: A national study of the effects of television news stories. *American Sociological Review* 47(6) : 802-809.

Boulay, Sophie

- 2002 Les médias privilégient-ils leur mission économique ou démocratique ? Une analyse de contenu des quotidiens montréalais. Mémoire de maîtrise inédit, Université du Québec à Montréal.

Burnham, Kenneth P. et David R. Anderson

- 2002 *Model Selection and Multimodel Inference: A Practical Information-Theoretic Approach* (2e édition). New York : Springer.

Centre d'études sur les medias

- 2008a Portrait de la propriété dans le secteur des quotidiens au Québec et au Canada. Sainte-Foy, Québec : Université Laval. <http://www.cem.ulaval.ca/pdf/Concentrationquotidiens.pdf> (consulté le 21 juillet 2010).

Centre d'études sur les medias

- 2008b Québécoir Inc. Sainte-Foy, Québec : Université Laval. [http://www.cem.ulaval.ca/portraits\\_entreprises/QUEBECOR.html](http://www.cem.ulaval.ca/portraits_entreprises/QUEBECOR.html) (consulté le 21 juillet 2010).

Chatfield, Christopher

- 2000 *Time-series Forecasting*. Boca Raton : Chapman et Hall/CRC.

Cohen, Jacob

- 1969 *Statistical Power Analysis for the Behavioral Sciences*. Hillsdale, NJ : Lawrence Erlbaum.

Cohen, Stanley et Jock Young

- 1973 *The Manufacture of News: Social Problems, Deviance and the Mass Media*. London : Constable.

Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle

- 2007 Rapport sur la mise en œuvre des engagements gouvernementaux 2001-2006 : Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle. Québec : Gouvernement du Québec. <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/Rapport-engagements-gouvernementaux2001-2006.pdf> (consulté le 19 juillet 2010).

Cusson, Maurice

1998 *Criminologie Actuelle*. Paris : Presses Universitaires de France.

De Bonville, Jean

2006 *L'Analyse de Contenu des Médias : De la Problématique au Traitement Statistique*. Bruxelles : Éditions De Boeck Université.

Duwe, Grant

2000 *Body count journalism: The presentation of mass murder in the news media*. *Homicide Studies* 4(4) : 364-399.

Felson, Richard B.

1996 *Mass media effects on violent behavior*. *Annual Review of Sociology* 22 : 103-128.

Felson, Richard B., Kery B. Burchfield et Brent E. Teasdale

2007 *The impact of alcohol on different types of violent incidents*. *Criminal Justice and Behavior* 34(8) : 1057-1068.

Felson, Richard B. et Paul-Philippe Paré

2005 *The Reporting of Domestic Violence and Sexual Assault by Non-strangers to the Police*. Unpublished report, U.S. Department of Justice. <http://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/grants/209039.pdf> (consulté le 19 juillet 2010).

Gagnon, Nicole

1984 *Méthode Quantitative de l'Analyse de Contenu*. Québec : Laboratoire de recherches sociologiques, Université Laval.

Galtung, Johan et Mari H. Ruge

1965 *The structure of foreign news: The presentation of the Congo, Cuba and Cyprus crises in four foreign newspapers*. *Journal of International Peace Research* 1 : 64-90.

Gaudreault, Arlène

2005 *Le travail des médias en matière d'agression sexuelle : entre sensationnalisme et information*. Communication présentée au troisième Congrès international francophone sur l'agression sexuelle. *L'agression Sexuelle : Coopérer au-delà des Frontières*. Gatineau, Québec : CIFAS. <http://www.cifas.ca/pages/LivreCifas.html> (consulté le 19 juillet 2010).

Gaudreault, Arlène

2007 *Le traitement médiatique des abus commis par des thérapeutes : le voile est à peine levé... Les Cahiers de PV* 2 : 62-64.

Gibbs, Jack P.

1975 *Crime, Punishment and Deterrence*. New York : Elsevier.

Goode, Erich et Nachman Ben-Yehuda

1994 *Moral Panics: The Social Construction of Deviance*. Oxford : Blackwell Publishers.

Gottfredson, Michael R. et Don M. Gottfredson

1988 *Decision Making in Criminal Justice: Toward the Rational Exercise of Discretion* (2e édition). New York : Plenum Press.

Gouvernement du Québec

1992 *La Violence Faite aux Femmes : Le Processus d'Intervention en Matière de Violence Conjugale et d'Agressions à Caractère Sexuel*. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux, Ministère de la Justice et Ministère de la Sécurité publique.

Gouvernement du Québec

2001 *Orientations Gouvernementales en Matière d'Agression Sexuelle*. Québec : Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2000/00-807-5.pdf> (consulté le 19 juillet 2010).

Graber, Doris A.

1980 *Crime News and the Public*. New York : Praeger.

Greenberg, David F.

2001 Time series analysis of crime rates. *Journal of Quantitative Criminology* 17(4) : 291-327.

Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel

1995 *Les Agressions Sexuelles STOP : Des Activités Réalistes et Réalisables*. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux, Ministère de la Justice, Secrétariat à la condition féminine, Ministère de la Sécurité publique et Ministère de l'Éducation. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2000/00-807/95-802.pdf> (consulté le 19 juillet 2010).

Guérard, Ghislaine et Anne Lavender

1999 Le fémicide conjugal, un phénomène ignoré : Une analyse de la couverture journalistique de trois quotidiens montréalais. *Recherches Féministes* 12(2) : 159-177.

Jensen, Gary F. et Maryaltani Karpos

- 1993 Managing rape: Exploratory research on the behavior of rape statistics. *Criminology* 31 : 365–385.

Kinnon, Diane

- 1981 Rapport sur l'Aggression Sexuelle au Canada. Ottawa : Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.

Laroche, Denis

- 2001 La Victimisation. Dans Institut de la Statistique du Québec (éd.), *Portrait Social du Québec : Données et Analyses* (p. 402–432). Québec : Institut de la Statistique du Québec.

Martel, Jean-Marc et R. Nadeau

- 1988 *Statistique en Gestion et en Économie*. Montréal : Gaëtan Morin.

Muehlenhard, Charlene L. et Leigh Anne Kimes

- 1999 The social construction of violence: The case of sexual and domestic violence. *Personality and Social Psychology Review* 3(3) : 234–246.

Orcutt, James D. et Rebecca Faison

- 1988 Sex-role attitude change and reporting of rape victimization, 1973–1985. *The Sociological Quarterly* 29(4) : 589–604.

Ouimet, Marc

- 1998 *L'Aggression Sexuelle, la Violence Conjugale et les Infractions aux Lois sur les Drogues : Portrait Statistique*. Montréal : Centre international de criminologie comparée.

Ouimet, Marc

- 2005 *La Criminalité au Québec durant le Vingtième Siècle*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Ouimet, Marc

- 2007 Is crime really falling in Canada? Crime trends from police statistics and victimization surveys. Article non publié, Montréal : Université de Montréal.

Ouimet, Marc et Étienne Blais

- 2002 L'impact de la démographie sur les tendances de la criminalité au Québec de 1962 à 1999. *Criminologie* 35(1) : 1–18.

Ouimet, Marc et Jean-Michel Tessier-Jasmin

- 2007 Les facteurs liés à la déclaration des victimisations criminelles au Canada en 2004. Article non publié, Montréal : Université de Montréal.

Peelo, Moira et Keith Soothill

- 2000 The place of public narratives in reproducing social order. *Theoretical Criminology* 4(2) : 131-148.

Phillips, David P.

- 1974 The influence of suggestion on suicide: Substantive and theoretical implications of the Werther effect. *American Sociological Review* 39(3) : 340-354.

Phillips, David P.

- 1983 The impact of mass media violence on U.S. homicides. *American Sociological Review* 48(4) : 560-568.

Phillips, David P. et Kenneth A. Bollen

- 1985 Same time, last year: Selecting data dredging for negative findings. *American Sociological Review* 50(3) : 364-371.

Pinola, Rudy et Reza Rahgozar

- 1997 *Applied Regression and Time Series Analysis*. Wisconsin : Economic Research Service.

Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

- 1994 Évolution de la loi relative aux agressions sexuelles. Bibliothèque virtuelle du patrimoine documentaire communautaire canadien francophone. [http://bv.cdeacf.ca/CF\\_HTML/1999\\_05\\_0013.htm#a2](http://bv.cdeacf.ca/CF_HTML/1999_05_0013.htm#a2) (consulté le 19 juillet 2010).

Reiss, Albert J.

- 1971 *The Police and the Public*. New Haven : Yale University Press.

Roberts, Julian V. et Robert J. Gebotys

- 1992 Reforming rape laws: Effects of legislative change in Canada. *Law and Human Behavior* 16(5) : 555-573.

Roberts, Julian V. et Alvaro P. Pires

- 1992 Le renvoi et la classification des infractions d'agressions sexuelles. *Criminologie* 25(1) : 27-62.

Roizen, Judith

- 1997 Epidemiological issues in alcohol-related violence. *Alcohol and Violence* 13 : 7-40.

Sacco, Vincent F.

- 1995 Media construction of crime. *Annals of the American Academy of Political and Social Science* 539(1) : 141-154.

Sacco, Vincent F.

- 2000 News that counts: Newspaper images of crime and victimization statistics. *Criminologie* 33(1) : 203-223.

Schissel, Bernard

- 1997 *Blaming Children*. Halifax : Fernwood Publishing.

Skogan, Wesley G.

- 1984 Reporting crimes to the Police: The status of world research. *Journal of Research in Crime and Delinquency* 21(2) : 113-137.

S.P.S.S.

- 1990 *SPSS/PC+ Trends*. Chicago : S.P.S.S. Inc.

Statistique Canada

- 2002 *La Violence Familiale au Canada : Un Profil Statistique 2002*. Centre canadien de la statistique juridique, Ottawa. Produit n° 85-224-XIF au catalogue de Statistique Canada.

Thomassin, Karl

- 2000 La mesure de la criminalité. *Bulletin d'Information sur la Criminalité et l'Organisation Policière* 2(1) : 1-18.

Tiffen, Rodney

- 2004 Tip of the iceberg or moral panic? *American Behavioral Scientist* 47(9) : 1171-1193.

Wasserman, Ira M.

- 1984 Imitation and suicide: A reexamination of the Werther effect. *American Sociological Review* 49(3) : 427-436.

Welch, Michael, Melissa Fenwick et Meredith Roberts

- 1997 Primary definitions of crime and moral panic: A content analysis of expert's quotes in feature newspaper articles on crime. *Journal of Research in Crime and Delinquency* 34(4) : 474-494.

Wilkins, Leslie T.

- 1964 *Social Deviance: Social Policy, Action and Research*. Londres : Travistock.

CANADIAN  
JOURNAL  
OF CRIMINOLOGY  
AND CRIMINAL JUSTICE



REVUE  
CANADIENNE  
DE CRIMINOLOGIE  
ET DE JUSTICE PÉNALE

Copyright of Canadian Journal of Criminology & Criminal Justice is the property of University of Toronto Press and its content may not be copied or emailed to multiple sites or posted to a listserv without the copyright holder's express written permission. However, users may print, download, or email articles for individual use.